

Communiqué de presse

AMOÉBA : NOUVELLE STRUCTURE JURIDIQUE POUR OPTIMISER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Filialisation des activités commerciales biocontrôle et cosmétique

Chassieu (France), le 2 juillet 2024, – 08h30 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), *greentech industrielle spécialisée dans le traitement du risque microbiologique*, annonce une réorganisation juridique majeure visant à renforcer le développement de ses activités commerciales dans les secteurs du biocontrôle et de la cosmétique, et à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Suite à la confirmation du potentiel de la cosmétique dans son développement futur (cf. [Communiqué de Presse du 10 juin 2024](#)), Amoéba s'engage désormais dans le développement de deux activités commerciales distinctes : le biocontrôle et la cosmétique.

Avec l'objectif d'améliorer la visibilité de ses activités sur chacun de ces marchés, de disposer de forces commerciales dédiées et d'organisations pérennes adaptées aux enjeux spécifiques, le Conseil d'administration d'Amoéba a approuvé la mise en place d'une nouvelle structure juridique. Cette réorganisation comprendra :

- **La société mère opérationnelle cotée**, basée à Chassieu (Amoéba). Cette entité déjà existante regroupera l'ensemble des activités de R&D et de production, animant ainsi la plateforme technologique d'Amoéba. Elle détiendra les brevets et assurera les activités de support.
- **Deux sociétés d'exploitation commerciales spécialisées par marché**, détenues par la société mère : l'une dédiée aux activités de biocontrôle et l'autre aux activités cosmétiques.

Cette nouvelle organisation sera mise en place dans le courant du second semestre 2024.

« Cette évolution stratégique a pour objectif le développement de partenariats industriels, commerciaux et financiers directement au niveau des filiales. En optimisant nos ressources et en adaptant nos structures aux spécificités de chaque marché, nous créons les conditions d'un développement pérenne pour le groupe Amoéba et pour ses actionnaires » a commenté Jean-François Doucet, Directeur Général d'Amoéba.



À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Basées sur les propriétés naturelles d'un micro-organisme unique au Monde, sous brevet exclusif, nos solutions biologiques constituent une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité Autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux Etats-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba

Jean-François DOUCET

Directeur Général

☎ 04 26 69 16 00

✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

☎ 01 53 65 37 90 / 91

✉ amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.